

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU l'article L 613-2 du Code de l'Education ;

VU la décision du conseil d'administration de l'Université d'Orléans en date du 22 juin 1988 portant création du diplôme d'Université de japonais ;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 1 du Diplôme d'Université de Japonais**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Anne DELOUIS**

Maîtresse de Conférences

Vice-Président du jury :

- **Mme Aline HENNINGER**

Maîtresse de Conférences

Membres du jury :

- **Mme Emilie SOTTEAU**

Professeure agrégée (PRAG)

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

Par délégation du Président
Eric BLOND
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration


Paule QUILICHINI

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

VU l'article L 613-2 du Code de l'Éducation ;

VU la décision du conseil d'administration de l'Université d'Orléans en date du 22 juin 1988 portant création du diplôme d'Université de japonais ;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 2 du Diplôme d'Université de Japonais**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- Mme Anne DELOUIS

Maîtresse de Conférences

Vice-Président du jury :

- Mme Aline HENNINGER

Maîtresse de Conférences

Membres du jury :

- Mme Emilie SOTTEAU

Professeure agrégée (PRAG)

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

Eric BLOND

Par délégué du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration


Paule QUILICHINI

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU l'article L 613-2 du Code de l'Education ;

VU la décision du conseil d'administration de l'Université d'Orléans en date du 22 juin 1988 portant création du diplôme d'Université de japonais ;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 3 du Diplôme d'Université de Japonais**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Sebastian TÜRK**

Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- Mme Sylvie FOURNIE-CHABOCHE

Maîtresse de Conférences

Membres du jury :

- M. Fabien DURINGER

Professeur agrégé (PRAG)

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

Par délégué du Président
Eric BLOND
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration


Paule QUILICHINI

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU l'article L 613-2 du Code de l'Education ;

VU la décision du conseil d'administration de l'Université d'Orléans en date du 22 juin 1988 portant création du diplôme d'Université de japonais ;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 4 du Diplôme d'Université de Japonais**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Sebastian TÜRK**

Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- Mme Sylvie FOURNIE-CHABOCHE

Maîtresse de Conférences

Membres du jury :

- M. Fabien DURINGER

Professeur agrégé (PRAG)

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

Eric BLOND

Par délégation du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration


Paule QULICHINI

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU l'article L 613-2 du Code de l'Education ;

VU la décision du conseil d'administration de l'Université d'Orléans en date du 22 juin 1988 portant création du diplôme d'Université de japonais ;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 5 du Diplôme d'Université de Japonais**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Elodie GALLET**

Maîtresse de Conférences

Vice-Président du jury :

- **Mme Claire DECOBERT**

Maîtresse de Conférences

Membres du jury :

- **Mme Isabelle NOËL**

Professeure agrégée (PRAG)

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

Par déléguation du Président
Eric BLOND
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration


Paule QUILICHINI

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU l'article L 613-2 du Code de l'Education ;

VU la décision du conseil d'administration de l'Université d'Orléans en date du 22 juin 1988 portant création du diplôme d'Université de japonais ;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 6 du Diplôme d'Université de Japonais**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Elodie GALLET**

Maîtresse de Conférences

Vice-Président du jury :

- **Mme Claire DECOBERT**

Maîtresse de Conférences

Membres du jury :

- **Mme Isabelle NOËL**

Professeure agrégée (PRAG)

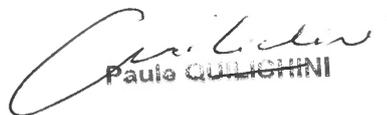
Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

Eric BLOND

Par délégation du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration


Paulo GULICHINI

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU l'article L 613-2 du Code de l'Education ;

VU la décision du conseil d'administration de l'Université d'Orléans en date du 22 juin 1988 portant création du diplôme d'Université de japonais ;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury d'année du **Diplôme d'Université de Japonais**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Elodie GALLET**

Maîtresse de Conférences

Vice-Président du jury :

- **Mme Claire DECOBERT**

Maîtresse de Conférences

Membres du jury :

- **Mme Isabelle NOËL**

Professeure agrégée (PRAG)

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

Eric BLOND

Par délégation du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration


Paule QUILICHINI